

CHANGEMENT AU PROGRAMME D'ÉTUDES

1. L'AVIS DE L'ABANDON, LA RÉDUCTION DE LA CHARGE DE COURS, OU DE L'ACHÈVEMENT HÂTIF D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES PAR UN ÉTUDIANT OU UNE ÉTUDIANTE

- Cette section doit être complétée par l'établissement d'enseignement pour tous les étudiants dont le programme d'études change.
- Ce formulaire doit être envoyé aux Services financiers pour étudiants (SFE) dès que le changement a lieu.
- Le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) doit être avisé – cela peut être fait en utilisant la Confirmation d'inscription électronique.

N° d'étudiant

XXX	XXX		
-----	-----	--	--

Numéro d'assurance sociale Prénom de l'étudiant Nom de famille de l'étudiant

Nom de l'établissement d'enseignement Nom du programme d'études

Raison du changement dans la situation de l'étudiant :

- Abandon des études
- Inscrit à moins de 60 % d'une charge de cours à temps plein (40 % si l'étudiant a une invalidité permanente)
- Demande d'abandon en raison de progrès non satisfaisants
- Achèvement hâtif du programme
- Changement d'établissement d'enseignement ou campus relevant du même établissement
- Transfert à un nouveau programme d'études au même établissement ou campus – compléter la page 2.

Premier jour où l'étudiant était présent Dernier jour où l'étudiant était présent à temps plein

JJ MM AAAA JJ MM AAAA

Prêt étudiant versé à l'établissement d'enseignement \$

Les frais réels facturés pour la période que l'étudiant était inscrit à temps plein :

Scolarité \$ | Cotisations étudiantes \$ | Livres \$ | Autre \$ | Expliquez _____

Calcul du remboursement

Frais payés sans utiliser le prêt étudiant \$ + Prêt étudiant versé à l'établissement d'enseignement \$ - Le total des frais réels facturés à l'étudiant \$ = Montant du remboursement au CSNPE \$

Le montant du Prêt étudiant versé à l'établissement d'enseignement qui dépasse les frais réels facturés à l'étudiant **doivent être remboursés au Centre du service national de prêts aux étudiants** dans les quatre semaines suivants le changement. Les remboursements **ne doivent pas** être émis à l'étudiant.

Prêt d'études canadien ou Prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick

Chèque ou mandate payable au :
Centre de service national de prêts aux étudiants
C.P. 4030, Mississauga (Ontario) L5A 4M4

Montant du remboursement

\$

Date de l'envoi du remboursement au CSNPE

JJ MM AAAA

Avis au CSNPE

Nom et titre de la personne qui avise le CSNPE

Date CSNPE était avisé

JJ MM AAAA

Nom et titre de la personne qui remplit le présent formulaire (en lettre moulées)

Téléphone

Signature de la personne qui remplit le présent formulaire

Date



2. ÉTUDIANT TRANSFÉRANT À UN NOUVEAU PROGRAMME D'ÉTUDES AU MÊME ÉTABLISSEMENT OU CAMPUS

- Cette section doit être complétée par l'établissement d'enseignement pour tous les étudiants dont le programme d'études change.
- Ce formulaire doit être envoyé aux Services financiers pour étudiants (SFE) dès que le changement a lieu.

N° d'étudiant

XXX	XXX		
-----	-----	--	--

Numéro d'assurance sociale

Prénom de l'étudiant

Nom de famille de l'étudiant

Programme d'études initial

Nom du programme d'études

Année
d'étude

Nombre total
de semaines
complétées

Date de début

Dernier jour présent

Période d'interruption pendant la période d'études

Frais exigés pour le programme d'études initial

Scolarité

Cotisations étudiantes

Livres

Nouveau programme d'études

Nom du programme d'études

Année
d'étude

Nombre total de
semaines
transférées du
programme initial

Date de transfert

Date de la fin

Période d'interruption pendant la période d'études

Frais exigés pour le nouveau programme d'études

Scolarité

Cotisations étudiantes

Livres

Représentant de l'établissement d'enseignement

Téléphone

Date

Signature de la personne qui remplit le présent formulaire